

Communiqué #3 du SISME*

Verdict confirmé : La rançon est toujours de 100 000€

Voici les conclusions du délibéré du 23 mars (appel du contrôle judiciaire) concernant l'un.e des inculpées de sabotage de mâts de mesure éoliens, en Haute-Vienne.

L'appel du CJ avait été fait car le système judiciaire prend en otage cette personne, lui demandant la somme de 100 000€ contre de la détention préventive (4 mois renouvelables) ; alors qu'il n'y a pas eu de jugement.

Verdict : la rançon reste la même. Toutefois, la cour d'appel a statué sur le cautionnement, avec une petite variante : parmi ces 100 000€ à payer, - 5000 euros feront office de garantie de représentation et d'amendes (pour la justice)

- et 95 000 euros pour rembourser les dégâts d'un des mâts de mesure éolien construit par la société WPD ON SHORE FRANCE à Rilhac-Lastours (87), alors qu'il n'y pas de certitude de sa reconstruction.

Même si nous n'attendons rien de cette institution, force est de constater que la justice défend encore les intérêts des entreprises capitalistes, et pour le coup, n'attend même pas qu'un jugement puisse être mené avec une vraie défense !

Des bouts de ferraille tombées alors que, même s'il n'y pas de vent les éoliennes industrielles sont quand même construites!

Que du vent!!!

La personne a jusqu'au 14 avril pour décider si elle paye la rançon pour sa liberté.

Solidarité aux courageuses!

N'hésitez pas à lire les communiqués précédents pour plus d'informations sur l'affaire sur Labogue.info

Communiqué #1 (février 2023) :

Soutien aux personnes inculpées pour le sabotage de mâts de mesure éoliens

<https://labogue.info/spip.php?article1467&lang=fr>]

Communiqué #2 (mars 2023)

100 000 euros, le prix de la liberté

<https://labogue.info/spip.php?article1513&lang=fr>]

* **Comité de Soutien aux Inculpées de Sabotage de Mâts de mesure Éoliens**

